

COMPTE- RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019



Table des matières

1. Affaires générales :

- A. Désignation d'un secrétaire de séance,
- B. Validation du compte rendu du Conseil du 14 novembre 2019,
- C. Inscriptions plannings de présence aux bureaux de vote pour les élections municipales 2020,
- D. Calendrier des réunions de bureaux et de conseils municipaux jusqu'aux élections de mars 2020

2. Vie Municipale/Intercommunalité :

- A. Grand Clermont : Avenant n°1 à la convention « Modalités d'organisation pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol »

3. Finances :

- A. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement pour 2020,
- B. Décisions modificatives,

4. Travaux :

- A. S.I.E.G. : Rapport d'activité 2017,
- B. S.I.E.G. : Eclairage des voies d'accès au lotissement allée de la Croix Blanche,
- C. S.I.E.G. : Réfection de l'éclairage public sur la RD 2089,

5. Urbanisme :

- A. Achat de la parcelle AD 177 pour créer des places de parking,
- B. Achat de la parcelle ZK 148,

6. Enfance-Jeunesse :

- A. Bilan et débat sur la poursuite de la garderie municipale,
- B. Tarifs du restaurant scolaire pour l'accueil des enfants en P.A.I.,

7. Vie associative :

- A. Subvention exceptionnelle au club de basket,

Questions Diverses :

TABLEAU DE PRESENCE :

Présents : Robert BARNOLA, Claude CHAINON, Alfred COUTO, Roland DONNA, Claude HOCHIN, Danielle LEYRIT, Amalia QUINTON, Antonio RAMALHA, Sandrine RAMALHA, Catherine SOU AH Y (à partir de 21h02), Christian SURMELY, Catherine VAN SEVEREN.

Présents par procuration : Jean Christian COURCHINOUX (procuration à Claude CHAINON), Éric DORE (procuration à Robert BARNOLA), Marie ESCRIBANO (procuration à Amalia QUINTON), Josiane FAYE (procuration à Catherine VAN SEVEREN), Philippe GUYOT (procuration à Christian SURMELY), Catherine SOU AH Y (procuration à Alfred COUTO jusqu'à 21h02).

Absents excusés : Hervé COURTY, David HERMET.

Secrétaire de séance : Amalia QUINTON.

Ouverture de la séance à 20h10

THEME N°1 : AFFAIRES GENERALES :

A. Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Amalia QUINTON.

B. Validation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 14 novembre 2019.

**16 voix POUR
1 ABSTENTION**

C. Inscriptions plannings de présence aux bureaux de vote pour les élections municipales 2020 :

Les élections auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Les tableaux d'inscription seront à votre disposition pour compléter les créneaux de présence dans les bureaux de vote lors des élections municipales.

D. Calendrier des réunions de bureaux et des conseils municipaux jusqu'aux élections de mars 2020 :

Réunions du bureau de adjoints et du maire : (Les mardis) :

Les 7 (ordinaire) et 21 janvier 2020 (ordre du jour du conseil municipal)

Les 4 (ordinaire) et 18 février 2020 (ordre du jour du conseil municipal)

Les 5 et 17 mars 2020 (ordinaires)

Conseils municipaux : (les jeudis) : Les 30 janvier et 27 février 2020

THEME N°2 : VIE MUNICIPALE / INTERCOMMUNALITE :

A. Grand Clermont : avenant n°1 à la convention « Modalités d'organisation pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol :

Il est demandé aux membres du conseil de valider la poursuite de collaboration entre le service A.D.S. (autorisations du droit du sol) et la commune de Vertaizon.

Le contexte :

Lors du conseil municipal du jeudi 11 décembre 2014, l'équipe municipale avait validé le fait de créer un service mutualisé d'instruction des autorisation d'urbanisme au 1^{er} juillet 2015 au sein du Grand Clermont en conséquence de la loi ALUR mettant fin à la mise à disposition des services de l'Etat (Directions Départementales des Territoires) dans les E.P.C.I. de plus de 10 000 habitants.

Le service A.D.S. du Grand Clermont assure aujourd'hui l'instruction du droit des sols pour une cinquantaine de communes sur les Communautés de communes de Billom Communauté et des Mond'Arverne Communauté.

La convention relative aux modalités de financement du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme arrive à échéance le 30 juin 2020, il convient d'en allonger la durée contractuelle. Ce nouvel avenant débutera le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de cinq années jusqu'au 31 décembre 2025. Les élus du Grand Clermont ont décidé d'harmoniser les conventions des cinquante communes partenaires. Certaines avaient adhéré au 1^{er} janvier 2015, d'autres au 1^{er} juillet 2015.

Pour la commune de Vertaizon le coût de cette participation annuelle est fonction du nombre d'autorisations d'urbanismes (Permis de construire, de démolir, d'aménager, Déclarations préalables) instruites au cours d'une année :

Années	2015	2016	2017	2018	2019
P.C.	29	37	39	41	56
D.P.	42	49	42	68	65
P.A.	0	1	2	4	2
P.D.	2	1	1	3	2
C.U. b	9	9	16	18	6
Totaux	82 actes	97 actes	100 actes	134 actes	131 actes
Participations	12 941.24 €	14 260.62 €	14 901.93 €	19 123.81 €	1630.92 €

P.C. : permis de construire

D.P. : Déclaration préalable

P.A. : Permis d'aménager

P.D. : Permis de démolir

C.U.b : Certificat

d'urbanisme opérationnel

Claude CHAINON prend la parole pour présenter la démarche engagée. Il précise que la participation est une estimation par rapport au nombre d'actes réalisés par an. La participation 2019 a été définie sur une estimation de 101 actes.

17 VOIX POUR

THEME N°3 : FINANCES :

A. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement pour 2020 :

Les membres du conseil municipal doivent donner l'autorisation à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020.

Contexte :

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans les limites de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'Exécutif peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses d'investissement envisagées s'élève à 482 965.00 €

Opération 10001 : Etude Communale : Aucun financement.

Opération 10005 : Voirie de communes : Etude Aménagement D997 : 100 000.00 €

Op. 10007 : Aménagement de l'espace public : Travaux DELAIRE et parking : 100 000.00 €

Opération 10009 : Bâtiments communaux : Aménagement A.L.S.H. et autres bâtiments : 192 200.00 €

Op 10011 : Services municipaux : Achat matériel restaurant scolaire et informatique : 40 000.00 €

Opération 10016 : Bâtiments scolaires : Pose du portail et des stores : 50 000.00 €

Soit un total de dépenses de 482 900.00 €

17 voix POUR

B. Décisions modificatives :

Cette question est mise à l'ordre du jour, lors de chaque dernier conseil de l'année afin de pouvoir réagir jusqu'au 19 décembre 2019, en cas de dépenses supplémentaires. Au moment de la rédaction de la note de synthèse, les modifications de crédits votées lors du dernier conseil municipal sont suffisantes.

Laurent BIZOT demande de valider une décision modificative au chapitre 011 « Charges à caractère général ». Il est nécessaire de rajouter 10 000.00 € sur ce chapitre afin de finir l'exercice budgétaire 2019. Cette somme est prise sur les 153 000.00 € de dépenses imprévues.

17 voix POUR

THEME N°4 : TRAVAUX :**A. S.I.E.G. : Rapport d'activité 2017 :**

Les élus en charge de la délégation feront une présentation du rapport d'activité 2017 du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme. La commune de Vertaizon est membre de cette structure. Le document est disponible sur le lien de téléchargement suivant :

<https://drive.google.com/drive/folders.1omtCjRPF8XNsYXR7tv7ZfyD0ACEIzL4d?usp=sharing>

Amalia QUINTON réalise la présentation du rapport d'activité 2017.

17 voix POUR

B. S.I.E.G. : Eclairage des voies d'accès au lotissement allée de la Croix Blanche :

Le conseil est invité à donner son accord pour la participation financière des travaux d'éclairage sur le domaine public.

Le contexte :

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à 6 600.00 € H.T. Le S.I.E.G. et la commune de Vertaizon se partageraient les coûts à part égale, c'est-à-dire 3 300.00 €. La commune assumerait le montant T.T.C. de l'écotaxe, soit 0.72 €.

Amalia QUINTON précise que la commune et le SIEG interviennent sur le domaine public et non dans le lotissement qui est un projet privé.

17 voix POUR

C. S.I.E.G. : Réfection éclairage public RD 2089 :

Le conseil est invité à donner son accord pour la participation financière des travaux d'éclairage sur le domaine public.

Le contexte :

Dans le cadre de la programmation des travaux d'éclairage public 2020, il s'agit de réaliser la mise aux normes et la réparation des systèmes d'éclairage sur cette zone. La dépense s'élève à 51 000.00 € H.T. Le même dispositif de répartition des coûts entre les deux structures est prévu entre le S.I.E.G. et la commune, soit 25 500.00 € chacun. La commune assumerait le montant T.T.C. de l'écotaxe, soit 15.36 €.

Madame le Maire précise que ces travaux sont issus de la réflexion sur l'extinction de l'éclairage public la nuit dans la commune. La RD 2089 bénéficiera seulement d'une réduction de l'intensité de l'éclairage. L'ensemble des lampes seront changées en led.

Alfred COUTO : existe-t-il des communes qui ont expérimentées cette démarche ?

Amalia QUINTON : Oui et cela fonctionne plutôt bien.

17 voix POUR

THEME N°5 : URBANISME :

A. Achat de la parcelle AD 177 pour créer des places de parking :

Le conseil est invité à donner son accord sur l'achat d'une parcelle de la commune pour la réalisation de place de parking.

Contexte :

Il s'agit de racheter cette parcelle qui se situe dans la rue de l'ancienne église. Elle serait utile pour créer des places de parking dans ce secteur qui en manque cruellement. C'est un terrain avec un appentis. Le montant d'achat proposé est de 7 500.00 €. Le montant des frais de notaires n'est pas évalué à ce jour. Cette action permettrait de désengorger la rue.

Madame le Maire précise que l'idée est aussi de laisser l'accès aux secours. La superficie de la parcelle est de 77 m²

17 voix POUR

B. Achat de la parcelle ZK 148 :

Le conseil est invité à donner son accord pour que la commune achète cette parcelle.

Contexte :

Il s'agit de racheter cette parcelle qui se situe au lieu-dit La Garde. Ce terrain se situe en zone agricole. La Chambre d'Agriculture ne l'a pas préemptée, car il était de trop petite taille. La commune souhaite en devenir acquéreur. La surface du terrain est de 2 000 m². L'objectif serait de faire un rucher. Un partenariat pourrait être construit avec un apiculteur.

17 voix POUR

THEME N°6 : ENFANCE/JEUNESSE :**A. Bilan garderie communale de septembre à décembre 2019 :**

Le conseil municipal est invité à débattre sur le bilan de la garderie communale de 7h à 7h15 et de 18h30 à 19h, de septembre à décembre 2019.

Contexte :

Vingt-cinq enfants ont été inscrits au service de la garderie communale. Après la réalisation d'une enquête téléphonique, il reste réellement que 18 inscrits, soit les parents ont changé d'horaires de travail, soit l'enfant a quitté à l'école de Vertaizon.

L'enquête de besoin réalisée par Sandrine RAMALHA, fait ressortir une attente forte pour un besoin occasionnel (embouteillages, grèves, réunions, changement d'horaires, circulation de plus en plus difficile, etc.). Les parents peuvent disposer d'un service « à la carte ». Ils sont plus sereins et plus tranquilles dans la gestion de leur vie quotidienne. Les familles sont unanimes sur l'importance de l'existence de la garderie communale.

Pour celles qui utilisent nos services le matin, la solution en cas d'arrêt n'existe pas. Par exemple, les parents prennent tous les deux à 7h00. Jusqu'à aujourd'hui, il se sont partagés les matins pour éviter d'avoir trop de problème de retard dans le cadre de leur emploi respectif. Ils travaillent dans le domaine paramédical.

Antonio RAMALHA précise que ce service est important car il permet à certains parents de pouvoir jongler avec les horaires de travail modulables ou les embouteillages. Il est pour le maintien de ce service.

Robert BARNOLA : le point de synthèse est relativement court. Est-ce que ce soir c'est un simple débat ou nous votons pour la poursuite ou non de ce service ?

Amalia QUINTON : précise qu'elle rencontre la directrice de l'Amicale Laïque sur le sujet d'une ouverture dès sept heures ce vendredi 20 décembre 2019. Lors des premières réunions, il avait été précisé qu'à moins de huit enfants, il serait très difficile de maintenir un tel service.

Robert BARNOLA : fait lecture du texte et de la position d'Éric DORE sur le maintien de l'ouverture à 7 heures :

« Eric DORE : Il nous a été vendu depuis plusieurs temps la nécessité d'une ouverture plus tôt pour permettre aux parents travaillant sur Clermont de déposer leurs enfants tout en se rendant à l'heure à leur travail. Cette question mériterait déjà discussion, comme pour la discussion sur l'école à 4 ou 5 jours. Dans les deux cas, les enfants font les frais d'une absence de prise de responsabilité des parents et/ou de la société. Dans le cas précis de la garderie, ceci conduit à considérer qu'il est plus facile d'imposer aux enfants d'aller à la garderie à 7h30, 7h, 6h30... et de demander aux pouvoirs publics de faire travailler ses agents en conséquence, plutôt que de lutter contre des impositions loin d'être toujours justifiées, de l'entreprise. Ceci est de la responsabilité de la société, bien évidemment, car certaines personnes dans un équilibre professionnel fragile, n'ont sans doute pas les moyens de cette lutte. Malgré tout, on se rend compte que ce ne sont pas toujours ces personnes qui sont les plus exigeantes sur ce que devrait leur apporter la collectivité, et l'on peut aussi rappeler la responsabilité que porte chaque individu en tant que parent et citoyen (qui pour certains trouveraient normal de faire travailler des agents publics, qui ont peut-être même des enfants, à 6h du matin pour garder leurs enfants).

Pour ne pas aller trop loin dans ce débat général, sur ce cas particulier : il faut bien distinguer deux éléments qui sont l'A.L.S.H. et la garderie municipale, qui n'ont pas les mêmes enjeux. L'année où l'A.L.S.H. accepte cette ouverture à 7h15, ce qui semble résoudre un certain nombre de problèmes est mis en place l'expérimentation d'une ouverture à 7h. Cette ouverture a montré ses limites : elle concerne 2 voire 3 enfants. Ce qui est très loin de la nécessité annoncée. Dans la note de synthèse, est fait état d'un cas particulier : nous aurons toujours des cas particuliers, et il est toujours difficile, voire risqué de raisonner à partir de ces cas particuliers : d'ailleurs si cette prise en compte est le départ de notre réflexion, alors nous pouvons sans doute nous préparer à ouvrir dès ...5h du matin peut-être ? L'aspect temporaire de cette garderie comme expliquant le non recours à ce service ne me semble pas être un argument valable : c'est donc qu'il existe d'autres moyens qui marchent pour ces cas particuliers très peu nombreux (y compris un peu de "vivre ensemble", qui permet à un parent d'emmener celui d'un autre à l'ALSH...comme cela s'est fait de tout temps).
Dont acte !

Les coûts annoncés ne vont évidemment pas en faveur du maintien de cette garderie, notamment si on replace la question de ces coûts, au regard du service collectif rendu, et en comparaison aux précédentes discussions ayant eu lieu sur les affaires périscolaires. Même si cette question des coûts ne doit pas être au départ de la discussion, elle a malgré tout souvent été brandie par les responsables de la commune.

Donc pour le maintien de l'ouverture de l'A.L.S.H. à 7h15 ; contre le maintien de la garderie à 7h »

Robert BARNOLA et Catherine VAN SEVEREN sont du même avis qu'Éric DORE. Ils précisent que la synthèse n'est pas une analyse statistique avec des enseignements que l'on peut tirer. Sa lecture va plutôt dans le sens du maintien du service à 7 heures.

Sandrine RAMALHA ajoute qu'elle a mis en avant les points positifs et les points négatifs. Il ne s'agit pas d'une prise de position en faveur du maintien.

Robert BARNOLA : Dès 7h00 du matin, les enfants ne sont pas en mesure de démarrer des actions pédagogiques. Le rythme de l'enfant n'est pas respecté.

La collectivité n'est pas à la disposition des entreprises. Ce n'est pas à la mairie de se substituer aux exigences des attentes des entreprises.

Amalia QUINTON : l'ouverture à 7h15 a été construite avec l'Amicale Laïque car nous nous sommes aperçus qu'il y avait un besoin. Mais il est certain pour les personnes travaillant à Clermont-Ferrand, il est difficile de prendre du temps pour déposer sereinement les enfants à l'accueil de loisirs. Il est difficile de changer les mentalités (covoiturage, transport en commun, télétravail ou aménagement des horaires de travail). L'objectif est de poser les faits et de prendre une décision sur la poursuite de ce service.

Robert BARNOLA : Depuis la mi-novembre 2019, une seule personne utilise le service. L'enfant de Madame Sandrine RAMALHA, adjoint à la commune. Je demande que l'exécutif écrive à la Préfecture pour savoir si sur le principe de continuer le service pour un enfant d'un adjoint, il n'y a pas un conflit d'intérêt.

Sandrine RAMALHA : Ma fille n'aura pas besoin à terme de ce service. Je mène les projets de la collectivité pour les futurs parents qui vont rencontrer les mêmes problèmes de garde que ceux d'aujourd'hui.

21h02 : arrivée de Catherine SOU AH Y (12 présents et 17 votants).

Daniel LEYRIT : La démarche n'a pas permis de connaître réellement les besoins des parents car elle ne se faisait pas sur une année scolaire complète. Les parents ne laissent pas leur mode de garde s'ils ont une vision à moyen terme.

Amalia QUINTON : précise que son rendez-vous du vendredi 20 décembre 2019 est sur ce sujet avec la directrice de l'Amicale Laïque. Elle fera part de ses échanges aux membres du conseil municipal lors du prochain conseil.

La fréquentation :

Mois de septembre : Sur les 4 semaines, 2 enfants les matins et 1 enfant les soirs.

Mois de d'octobre : Sur les 3 semaines, 2 à 3 enfants réguliers et occasionnels les matins et 1 enfant les soirs.

Mois de novembre : Sur les 4 semaines, 2 à 3 enfants en régulier. Il n'y a plus d'enfants le soir.

Tendance du mois de décembre : pareil que les autres mois.

Le coût du service :

Pour 1 mois matin et soir : 604.80 € brut +cotisations patronales

Pour un mois le matin uniquement : 335.60 € brut +cotisations patronales

Année complète pour les matins et soirs : 5 436.00 € brut + cotisations patronales

Année complète pour les matins : 3020.40 € brut + cotisations patronales

Réflexions par rapport à la synthèse :

Les points négatifs :

- peu d'enfants par rapport aux questionnaires. Je suppose que les enfants attendus sont plus sur le créneau 7h15/7h30.

- service qui était provisoire. Les familles ne peuvent pas prévoir sur du long terme. L'abandon de leur système de garde n'était pas possible.
- coût pour 3 enfants en moyenne sur la journée.

Les points positifs :

- service qui a apporté une solution et une satisfaction aux familles qui l'ont utilisé.

A la suite de ce débat, la question mise au vote est la suivante : « Qui est POUR la poursuite de la garderie municipale de 7h à 7h15 ? »

Sandrine RAMALHA ne prend pas part au vote
2 voix POUR
3 ABSTENTIONS
11 CONTRE

B. Mise en place d'un tarif d'accueil des enfants en P.A.I. au restaurant scolaire :

Les membres du conseil doivent se positionner sur la mise en place de nouveaux tarifs dans le cadre de l'accueil des enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Contexte :

Aujourd'hui une dizaine d'enfants bénéficie d'un accueil et d'un encadrement gratuits au sein du restaurant scolaire. Dans le cadre du Projet d'Accueil Individualisée (P.A.I.), leurs soucis de santé obligent les familles à fournir et apporter, chaque jour, les repas de la pause méridienne. Le personnel et la structure sont à leur disposition au même titre que les autres élèves. Il est proposé, afin de valoriser ce service rendu d'établir deux nouveaux tarifs pour l'accueil des enfants bénéficiant d'un P.A.I. La part fixe du coût du repas est estimée à 1.00 €. Il est proposé d'établir les nouveaux tarifs de la manière suivante : 1.00 € pour les enfants de Vertaizon et 1.25 € pour les enfants extérieurs à Vertaizon.

17 voix POUR

THEME N°7 : VIE ASSOCIATIVE :

A. Subvention exceptionnelle au club de basket :

Le conseil municipal est invité à décider de l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Contexte :

Le Club de Basket de Vertaizon a fait les démarches pour acquérir un panneau d'affichage pour les rencontres sportives. La Région Auvergne Rhône Alpes a financé l'acquisition. La commune souhaiterait apporter son soutien à l'association à hauteur de 2 000.00 €.

De plus amples renseignements vous seront apportés lors de la séance du conseil.

Amalia QUINTON précise que le club doit répondre à la réglementation des 24'. Une subvention de la Région a été attribuée au Club de basket de Vertaizon. Projet 5 532.00 €. La Région prend à charge les 3 332.00 €.

17 voix POUR

QUESTIONS DIVERSES

Projet de consigne pour le recyclage des bouteilles plastiques :

Robert BARNOLA lit le texte d'Éric DORE :

« Un bel exemple de la grande escroquerie du "développement durable". Continuons à produire de plus en plus de déchets polluant mais mettons en place des actions qui, en faisant croire au traitement de ces déchets, nous déculpabilise d'en produire et d'en consommer de plus en plus. Il est évident que l'enjeu actuel n'est pas au recyclage, mais à la baisse de production des produits les plus polluants. Le recyclage est un sparadrap, certes utile à court terme, mais qui à long terme ne fait que favoriser les comportements producteurs et consommateurs déculpabilisés "sous prétexte qu'on recycle". Il faut sortir du tout jetable, c'est un enjeu vital, donc modifier les comportements et les habitudes. Alors oui, mille fois oui, pour les consignes des emballages en verre, pour réutilisation. Mille fois non pour les consignes bouteilles plastiques. En accord complet avec la proposition. D'autant que, comme d'habitude, le projet initial nous amène une nouvelle fois (mais c'est une habitude) au principe de la privatisation des profits et la nationalisation des pertes.

Pour ma part, je regrette surtout de moins entendre le V.A.L.T.O.M., de le trouver un peu moins volontariste dans sa campagne contre la surproduction, contre l'augmentation des déchets, pour une demande plus virulente de mesures visant à sanctionner plus durement la production des emballages (nous avons déjà eu ce débat lors de la mise en place de la taxe incitative). A se demander si c'est sa propre santé financière et son avenir structurel qui l'amène à cette position. »

Décharge sauvage à ciel ouvert sur le route de BOUZEL :

Robert BARNOLA précise que la question est soumise par Eric DORE. Robert BARNOLA lit le texte d'Éric DORE :

« Mise en place d'une journée du nettoyage par le conseil municipal des jeunes : initiative symbolique à laquelle il est difficile de s'opposer, même si, là encore, notons que cette initiative se porte sur les conséquences et non sur les causes (moi, j'aurais bien ramasser tous les déchets de l'entreprise Mac DO pour les mettre devant leur porte, mais bon...). Symbolique, car si le fruit de cette journée doit être comparée à l'état de la décharge à ciel ouvert sur la route de Bouzel, à la sortie de Chignat (sous et devant le pont de chemin de fer) pour laquelle la mairie a été saisie il y a quelques temps déjà, il y avait sans aucun doute plus urgent. Je suis régulièrement interpellé sur ce qui va être mis en place pour remettre en état et empêcher de recommencer, et force est de constater que l'initiative de la journée évoquée juste au-dessus a eu un effet plus exaspérant que bénéfique sur certains de nos concitoyens. Au-delà d'un énième débat sur l'incivisme (ça ne mange pas de pain, mais bon...), qu'a-t-on prévu pour débarrasser mais aussi pour sécuriser ? Certes, le coût n'est sans doute pas le même, même si (Off ?) je n'oserai comparer ce coût à certaines dépenses récentes. »

Amalia QUINTON : Les membres du Conseil Municipal des Jeunes ont souhaité faire deux journées citoyennes de nettoyage. Cela a attiré l'attention des plus âgés qui ne sont pas forcément sensibilisés.

La décharge route de BOUZEL : un dépôt de plainte a été fait de la part de la commune en février 2019 et un état des lieux des déchets a été réalisés (500 tonnes de pneus, 4 frigos professionnels, des vêtements, environ 15 pare-brise de camion, des déchets verts, des déchets du secteur du

bâtiment etc...). En mars 2019, j'ai adressé une lettre au président du S.B.A. dans laquelle je demande l'aide de ses services pour solutionner cette décharge. Je n'ai toujours pas de réponse à ce jour. En Novembre 2019, j'ai interpellé Madame la Préfète pour demander de l'aide. Pour l'instant aucune solution n'a été trouvée.

Robert BARNOLA : Les membres du conseil n'ont pas conscience de la masse de déchets déposés. Le sujet est plus grave.

Sécurité routière sur le secteur des Condamines :

Un lotissement est en train de se monter, la route de Chauriat reste assez dangereuse. Il serait souhaitable de demander au département de faire quelques choses.

Amalia QUINTON répond que la commune de Vertaizon a demandé au département de réaliser une étude sur les RD4, RD70 et RD4A.

Robert BARNOLA : est-ce qu'il serait possible de repousser ces panneaux pour déjà diminuer la vitesse sur cette route.

Amalia QUINTON Le département a déjà refusé. Sa position est la suivante : « Déplacer des panneaux pour réduire la vitesse est une fumisterie. Il est plutôt nécessaire de réfléchir à des systèmes de rétrécissement. »

Robert BARNOLA : le déplacement du panneau est peut-être une première solution rapide pour la sécurité.

Subventions des écoles :

Catherine SOU A Y : Les subventions des écoles n'ont pas été versées aux deux écoles (les 22.00 € par enfant et par an). Est-il possible de faire un versement au même moment que les 62.00 € par enfant et par an ?

Amalia QUINTON : rappelle que les professeurs devaient déposer, en début d'année, un projet pour pouvoir toucher les sommes. Il faudrait retrouver le compte-rendu dans lequel le débat a eu lieu.

Clôture de la séance à 21h57